

Cette Assemblée se tint le 9 août 1858, chez M. Pierre Deville; on y décida le choix d'un emplacement et la nomination de cinq commissaires munis de pleins pouvoirs pour résoudre toutes les questions relatives à la construction de la nouvelle Église.

Ce fut là le premier acte et le plus important, on peut le dire, de toute l'entreprise. — A dater de ce jour, l'œuvre était fondée, et je n'aurai plus qu'à en marquer les phases successives par ordre de dates.

En suite des résolutions du 9 août, le culte fut provisoirement exercé dans la chapelle que Mesdames les religieuses de Saint-Charles du Phénix s'empressèrent de mettre à la disposition des habitants. — Cette installation, qui dura pendant cinq ans, nécessita quelques travaux de restauration et d'agrandissement, qui pour la plus grande partie furent gratuitement exécutés par M. Leturcq, entrepreneur du chemin de fer de Paris-Lyon.

CHAPITRE II.

Suite chronologique des actes de fondation.

9 août 1858. — Réunion des notables habitants et nomination de cinq commissaires : MM. *Jeannez*, président; *Deville*, vice-président, curé *Nermond*, secrétaire et

« M. le curé explique que les frais d'appropriation nécessaires ne seront pas prélevés sur les souscriptions destinées à la construction de l'église, des offres anonymes ayant été déjà faites dans ce but.

« La séance est levée après signature de ce procès verbal par la plupart des membres présents. Ont signé: MM. *Deville*, *Rouchon*, *Nermond*, *Jeannez*, *Laurent*, *Guérin*, *Audoine*, *Verrière*, *Chamrion*, *Lueré*, *Jacquet*, *Burellier*, *Vincent*, *Meunier*, *Lile*, *Fournier*, *L. Deville*, *Joatton* et *Martinet*. Les autres assistants ont déclaré ne pas savoir signer. »